

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1576

présenté par
M. Haddad

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l’alinéa 21 par la phrase suivante :

« La construction de l’autonomie stratégique européenne est une priorité de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à affirmer l'importance de la construction d'une autonomie stratégique européenne. En effet, à l'heure où la guerre est de nouveau aux portes de l'Europe et où les États-Unis semblent se tourner vers d'autres théâtres d'opération, il est nécessaire que l'Europe travaille à une coopération commune poussée en matière de défense. La France est et se doit de rester un des moteurs concernant cet objectif.